

Pour diffusion immédiate
CNW code 63
Hebdomadaires régionaux de la Gaspésie

Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon Le BAPE tient une séance publique d'information

Québec, le 13 décembre 2023 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le [projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisée Rivière-Nouvelle par PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2 \(MU2\) S.E.C.](#) et invite la population à la séance publique d'information qui se tiendra le mardi 19 décembre 2023 à compter de 19 h 30.

Au cours de cette séance, les citoyens et citoyennes pourront assister à une présentation du projet par les initiateurs, Innergex énergie renouvelable inc. et Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation. Ils et elles pourront ensuite poser des questions et obtenir des renseignements concernant le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE.

Date : Le mardi 19 décembre 2023

Heure : 19 h 30

Endroit : Centre communautaire F. P. Adams, 35, chemin Kempt, Ristigouche-Sud Est
En direct également sur le site Web et la page Facebook du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les documents peuvent aussi être consultés au centre communautaire F. P. Adams, 35, chemin Kempt à Ristigouche-Sud Est, ainsi qu'à la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, 120-A, boulevard Perron à Gesgapegiag. Les citoyens et citoyennes peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

Les citoyens et citoyennes, les groupes, les municipalités ou les organismes qui souhaitent que le BAPE fasse un examen public sur les aspects sociaux, écologiques et économiques du projet ont jusqu'au 12 janvier 2024 pour faire une [demande de consultation publique ou de médiation](#) auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
581 925-0670 ou 1 800 463-4732
eolien-mrc-avignon-mu2@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca